



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique LE GOUVERNEMENT DOIT MAINTENIR LE CAP

Montréal, le 30 mai 2005 – En réaction au vent de contestation soulevé dans plusieurs régions du Québec, les conseils régionaux de l'environnement (CRE) s'unissent pour demander au gouvernement du Québec de maintenir sa détermination à mettre en œuvre les recommandations de la commission Coulombe. *«Le gouvernement a fait preuve de leadership et d'un grand sens des responsabilités en proposant rapidement des mesures correctives à la possibilité forestière. L'évaluation des dernières années favorise un rythme de récolte qui compromet la pérennité de la ressource»*, a déclaré Guy Lessard, président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Comme de nombreux autres intervenants, les CRE militent depuis de nombreuses années pour que le gouvernement du Québec procède à une réforme en profondeur du régime forestier dont le premier objectif sera l'aménagement forestier durable. Ce nouveau régime doit viser le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, le respect d'un rendement soutenu, et enfin, une gestion écosystémique et intégrée des ressources permettant l'usage démocratique et polyvalent des forêts.

Pour M. Lessard, *«le rapport scientifique de la commission Coulombe confirme nos inquiétudes à l'égard de la fiabilité des calculs de la possibilité forestière : il y a actuellement et depuis plusieurs années une surrécolte de bois au Québec. Celle-ci a pour conséquence de compromettre à moyen terme la survie de l'industrie forestière et des autres activités qui dépendent de la forêt, les emplois associés, l'économie des régions et l'avenir des communautés qui y vivent.»*

Malgré les nombreux signaux d'alarmes qui ont été émis ces dernières années, les gestionnaires ont été lents à réagir, rendant la réforme nécessaire plus difficile à accepter. Et le manque d'information et de connaissance sur l'état de la forêt de nos régions complique encore davantage la situation. Mais il y a un réel problème d'approvisionnement et il faut réagir de manière responsable. Prétendre le contraire, c'est accepter que se poursuive à notre unique profit le prélèvement de ressources qui appartiennent aux générations futures.

Les CRE sont néanmoins solidaires des personnes directement ou indirectement touchées par cette importante réforme et nous comptons sur le gouvernement et l'industrie pour qu'ils mettent en place des mesures transitoires et compensatoires adéquates. En s'associant au RNCREQ dans cette démarche, ils veulent inciter le gouvernement à mettre en place des solutions durables pour assurer le maintien, voire pour accroître, les bénéfices que la forêt apporte aux régions, tant pour aujourd'hui que pour demain. Cela implique notamment :

- Que le gouvernement poursuive sa démarche de mise en œuvre des recommandations du rapport Coulombe. Outre la réduction de la possibilité, le RNCREQ attend notamment le parachèvement du réseau d'aires protégées, l'institution d'un poste de vérificateur forestier et l'instauration de l'aménagement écosystémique ;
- Que le gouvernement soutienne l'industrie forestière par des programmes adaptés à chaque régions, notamment par l'injection de fonds pour favoriser l'aménagement forestier durable et pour développer tant l'industrie de la 2^e et 3^e transformation que celle des produits et services forestiers non ligneux ;
- Que le gouvernement mette en place et finance un mécanisme régional pour assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport Coulombe, pour approfondir les connaissances sur la forêt (notamment un portrait de la santé des écosystèmes forestiers et de leurs ressources), pour favoriser la concertation des intervenants régionaux autour d'un diagnostic crédible et pour identifier les mesures correctives appropriées ;
- Que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs soit intégré à cette démarche ;
- Que le gouvernement finance la participation des ONG sur les structures régionales (commission forestière et organismes de planification) ;
- Que le gouvernement mette en place des mesures pour éviter la liquidation de la forêt privée.

Rappelant le drame qui sévit toujours dans les régions côtières de l'Est suite à l'effondrement des stocks de poisson, le RNCREQ considère que l'importance de la forêt pour les québécoises et québécois justifie la plus grande prudence en ce qui concerne l'évaluation de la possibilité forestière.

En attendant les nouveaux calculs, mettons en place un cadre de gestion durable de notre forêt en misant sur la diversification des usages. Il faut aujourd'hui tourner le dos au modèle unique qu'on nous impose depuis des décennies. Un modèle centré sur la ressource «bois» qui visiblement, n'a pas permis de rencontrer les attentes de développement durable des régions du Québec.